



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Projets sportifs territoriaux Campagne 2024



**RÉGION ACADÉMIQUE  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DRAJES - Délégation Régionale Académique  
à la Jeunesse, à l'Engagement  
et aux Sports

PAYS HÔTE



GRANDE CAUSE NATIONALE  
**30'JUGE!**  
CHAQUE JOUR



# Ordre du jour

- **Rappel sur les modalités d'organisation**
- **Dispositifs de la campagne 2024**
- **Modalités pratiques**
- **Subventions emplois en 2024**
- **Crédits ANS PST en 2024 / Calendrier**
- **Equipements**

# Modalités d'organisation

## Projet sportif Fédéral :

Toutes les fédérations déclinent leurs projets fédéraux et assurent :

- l'information et le lancement de la campagne ANS 2024
- les codes d'accès, les modalités, les priorités, le calendrier de leur campagne

(les associations qui disposent de 2 affiliations ne peuvent pas déposer une demande pour une même action auprès de 2 fédérations au titre des projets sportifs fédéraux et projets sportifs territoriaux)

## Projet Sportif Territorial :

La DRAJES de Guadeloupe, sous l'autorité du préfet, Délégué territorial adjoint, instruit l'ensemble des dossiers liés à l'emploi et aux Politiques publiques (J'apprends à nager, lutte contre la violence, Sports santé, lien école-club, savoir rouler à vélo....)

> **code d'accès unique : 205**

# Dispositifs concernés en 2024

- Les aides à la professionnalisation
- L'apprentissage de la natation
- Le dispositif Savoir rouler à vélo
- Actions en faveur des Politiques publiques du sport  
(Lutte contre les violences, Sports Santé, lien école-club)

# Les aides à la professionnalisation

## Emplois :

- Contractualisé sur 2 ou 3 ans – plafond de l'aide de 12 000€ par an et par emploi
- Priorités sur les créations d'emplois sur les territoires carencés / objectif de réduction des inégalités à la pratique sportive / objectif de développement de la pratique sportive féminine / développement de pratique sportive des personnes en situation de handicap / promotion du sport santé et du sport en entreprise / lien école-club

**DATE LIMITE : 21/04/2024**

## Référent ANS :

Dominique GUINDEUIL / [dominique.guindeuil@ac-guadeloupe.fr](mailto:dominique.guindeuil@ac-guadeloupe.fr) / 05 90 81 05 98

## Suivi administratif et financier :

Maggy GAVEAU [maggy.gaveau@ac-guadeloupe.fr](mailto:maggy.gaveau@ac-guadeloupe.fr) / 05 90 81 01 72

# Les aides à la professionnalisation

En 2024, la répartition détaillée est la suivante :

- Montant des conventions emplois en cours : 461 240 €
- Montant créations emplois : 238 700 €
- Montant Campus en cours : 36 000 €

**Total des crédits de paiement 2024 : 735 940 €**

# L'apprentissage de la natation

Les publics visés sont les suivantes :

- Pour le dispositif « aisance aquatique » : les enfants âgés de 4 à 6 ans - Stages massés dans tous les temps de l'enfant (scolaire et hors temps scolaire)

= Montant : 65 000 €

- Pour le dispositif « j'apprends à nager » : les enfants âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager et résidant prioritairement au sein des zones carencées (QPV) - Temps périscolaire et extrascolaire.

= Montant : 65 000 €

**Montant total : 130 000 €**

➤ Contact DRAJES : [Estelle.boisdron@ac-guadeloupe.fr](mailto:Estelle.boisdron@ac-guadeloupe.fr)

# Savoir rouler à vélo

Les publics visés sont les suivantes :

- Les cycles SRAV s'adressent aux enfants de 6 à 12 ans, et jusqu'à 18 ans pour les enfants en situation de handicap

= Montant crédits 2023 : 25 000 €

= Montant complément 2024 : 15 000 €

**Montant total 2024 : 40 000 €**

➤ Contact DRAJES : [jerome.chedeville@ac-guadeloupe.fr](mailto:jerome.chedeville@ac-guadeloupe.fr)

# Autres actions de politiques publiques

- Actions portées par des associations n'entrant pas dans le dispositif des projets sportifs fédéraux (PSF)
- Actions des associations non affiliées à des fédérations agréées en PSF (centres médico-sportifs,...), accompagnement et soutien de la vie associative / promotion du sport-santé / développement de l'éthique et de la citoyenneté / actions 1 école-1 club / développement des actions en faveur de la pratique Para Sport
  - = Montant : 175 000 €
- Actions visant à prévenir et à lutter contre les violences
  - = Montant : 50 000 € au minimum

**Montant total : 225 000 €**

# Les modalités pratiques

## Procédure de dépôt



<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

- **PSF** : Pour toutes les fédérations, chaque fédération fixe son calendrier, ses modalités, son code d'accès...
- **PST** : Date limite 21/04 / Code n°205

## Les modalités pratiques

# PIECES OBLIGATOIRES

- **Projet associatif ou plan de développement actualisé**
- **Plan d'actions 2024**
- **Compte rendu des actions financées par l'ANS en 2023  
(Compte Rendu Financier dématérialisé)**
- **RIB actualisé**
- **Bilan (PV d'AG, comptes de résultats et bilan financier, rapport du commissaire aux comptes)**
- **Para Sport : Les clubs bénéficiant du soutien de l'ANS devront impérativement inscrire et recenser leurs activités dans le Handiguide : [www.handiguide.sports.gouv.fr](http://www.handiguide.sports.gouv.fr).**

# Crédits ANS PST 2024 : 1 130 940€

	Emplois en cours		Créations d'emplois	Emplois Campus en cours
Total Emploi <b>735 940€</b>	461 240€		238 700€	36 000€
Dispositif J'apprends à nager	Aisance Aquatique 65 000€	J'apprends à nager 65 000€	Total JAN : <b>130 000€</b>	
Dispositif Savoir rouler à vélo 40 000€	Autres actions de Politiques publiques (Sports santé, Handicap, lien école- club) 175 000€		Dispositif Lutte contre les violences 50 000€ min	Total autres actions <b>265 000€</b>

# Calendrier des projets sportifs territoriaux campagne 2024

<b>Le 09 février</b>	Note d'orientation PSF 2024
<b>Le 27 février</b>	Ouverture de la campagne 2024 avec la 1 <sup>ère</sup> réunion de la commission territoriale
<b>Le 07 mars</b>	Note d'orientation PST
<i>Accompagnement et suivi des demandes de subventions</i>	
<b>Le 21 avril</b>	Clôture de la campagne PST
<b>Le 04 juin</b>	2 <sup>ème</sup> réunion de la commission territoriale
<b>Juillet / Août</b>	Mise en paiement des Projets Sportifs Territoriaux
<b>Courant septembre</b>	3 <sup>ème</sup> réunion de la commission territoriale
<b>Courant Octobre</b>	Fin de la campagne 2024
<b>Courant Novembre</b>	Fermeture d'OSIRIS

# LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

# Campagne 2024

- Volet régional:
  - **Plan « 5000 équipements - GENERATION 2024 » (enveloppe Guadeloupe et Saint Martin) :**
    - Les équipements sportifs de proximité utilisés par des scolaires- 288 120 € objectif : 7 projets;
    - Les cours d'écoles actives et sportives – 87 514€ objectif : 4 projets;
    - Les équipements structurants utilisés par les scolaires : 345 680 € objectif : 1 projet.
  - **Équipements structurants et matériels lourds**
    - Enveloppe Guadeloupe : 1 125 000€

A ce jour, nous restons en attente des directives relatives aux autres enveloppes nationales.



# Critères d'éligibilité communs à tous les dispositifs

- Rappel :
  - Être un porteur de projet éligible (association sportive, collectivité territoriale ou leur groupement)
  - Être propriétaire du foncier ou disposer de droits de propriété sur la durée requise selon le type d'équipement (sauf équipements mobiles et matériels lourds)
  - Garantir une pratique sportive associative
  - Ne pas avoir débuté les travaux lors du dépôt du dossier de demande de subvention (jusqu'à obtention de l'accusé de réception (AR) de dossiers éligible, complet et conforme délivré par les services instructeurs)
  - Niveau minimum des études : Avant Projet Détaillé/Définitif (APD) pour les équipements structurants (travaux sur le bâti)

# Comment déposer un dossier?

Les dossiers doivent être complétés via le logiciel INFRASPORT

<https://infrasport.agencedusport.fr/>

Les contacts à la DRAJES:

- Maggy GAVEAU : Suivi administratif des projets  
[maggy.gaveau@ac-guadeloupe.fr](mailto:maggy.gaveau@ac-guadeloupe.fr)
- Hervé MARRE : Suivi technique des projets  
[herve.marre@ac-guadeloupe.fr](mailto:herve.marre@ac-guadeloupe.fr)

- Plus d'information sur le site de l'ANS:

<https://www.agencedusport.fr/presentation-equipements-sportifs>